

DEPARTEMENT  
DU BAS-RHIN

# COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT  
DE SAVERNE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de  
Conseillers élus :  
19

Séance du 22 avril 2014

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire  
se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers  
en fonctions :  
19

Présents : M.Mme. ECKLE - EVA - PHILIPPE - DUVAL - MAGER -  
Adjoints

M.M. KRAFFT - SCHERRIER - BRAUN - BAEHR - BOOS

Mmes. KUFFLER - REEB - BREY - FREYERMUTH - EVA -  
NICAISE

Conseillers  
Présents :  
17

Absents Excusés : M. NUSS - Mme NEU

Absents non excusés :

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- 1) BUDGETS PRIMITIFS 2014
- 2) TAUX D'IMPOSITION 2014

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

#### 1) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constitue les commissions communales comme suit :

##### FINANCES COMMUNALES

Présidence : M. GLATH Gabriel  
Vice-présidence : Mme. PHILIPPE Carole

Mme. FREYERMUTH Muriel  
M. ECKLE Michel

##### ECOLES – PERISCOLAIRE – AFFAIRES SOCIALES

Présidence : M. GLATH Gabriel  
Vice-présidence : Mme. DUVAL Marie-France  
Mme KUFFLER Sylvie  
Mme EVA Véronique

Mme. REEB Anne  
Mme. NICAISE Sylvia  
Mme NEU Martine

##### JEUNESSE – SPORTS – ASSOCIATIONS

Présidence : M. GLATH Gabriel  
Vice-présidence : M. ECKLE Michel  
M. KRAFFT Louis  
Mme KUFFLER Sylvie

M. NUSS Nicolas  
M. BRAUN Philippe  
Mme REEB Anne

**TOURISME – CENTRE DE LOISIRS – CEREMONIES – FESTIVITES –  
FLEURISSEMENT - ILLUMINATIONS**

Présidence : M. GLATH Gabriel  
Vice-présidence : Mme. MAGER Françoise  
Mme DUVAL Marie-France

Mme. BREY Chantal  
M. BOOS Denis

**URBANISME – VOIRIE – CONSTRUCTION - SECURITE**

Présidence : M. GLATH Gabriel  
Vice-présidence : Mme. PHILIPPE Carole  
M. BAEHR Alain  
M. SCHERRIER Jean-Marie

M. NUSS Nicolas  
M. BRAUN Philippe  
M. EVA Gilbert

**EAU – ASSAINISSEMENT – ELECTRICITE – BIENS COMMUNAUX – AGRICULTURE - FORET**

Présidence : M. GLATH Gabriel  
Vice-présidence : M. EVA Gilbert  
Mme KUFFLER Sylvie  
Mme FREYERMUTH Muriel

M. SCHERRIER Jean-Marie  
M. BAEHR Alain  
M. KRAFFT Louis  
M. NUSS Nicolas

**ACTIONS DE PROXIMITES – PERSONNES AGEES - PRESSE**

Présidence : M. GLATH Gabriel  
Vice-présidence : M ECKLE Michel  
Mme EVA Véronique  
Mme NEU Martine

Mme. KUFFLER Sylvie  
Mme REEB Anne  
Mme NICAISE Sylvia  
M. BOOS Denis

**2) NOMINATION DES DELEGUES**

M. le Maire expose à l'assemblée, que suite à son renouvellement, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération.

Il invite le Conseil Municipal, en application des dispositions statutaires, à procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour la durée de leur mandat :

- Comme délégués au comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe :
  - Titulaires : M. EVA Gilbert et M. BAEHR Alain
  - Suppléant : M. SCHERRIER Jean-Marie
- Comme délégués auprès du Syndicat Intercommunal du CES de Sarre-Union :
  - Titulaire : Mme BREY Chantal
  - Suppléant : Mme NICAISE Sylvia
- Comme délégués auprès de la fédération des Communes Forestières :
  - Titulaire : M. BRAUN Philippe
  - Suppléant : M. EVA Gilbert
- Comme délégués auprès du Syndicat des Communes Forestières de Sarre-Union & Environs :
  - Titulaire : M. BRAUN Philippe

- Suppléant : M. EVA Gilbert
- Comme délégué du Syndicat Mixte du Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin :
  - Titulaire : Mme KUFFLER Sylvie
- Comme délégués auprès du SIVU de la Sarre Bas-Rhinoise :
  - Titulaire : M. BOOS Denis
  - Suppléant : Mme NEU Martine
- Comme délégués auprès du SIVU d'Electrification de l'Alsace Bossue :
  - Titulaire : M. KRAFFT Louis
  - Suppléant : M. BRAUN Philippe
- Comme délégués auprès de l'Ecole Intercommunale de Musique de Herbitzheim Keskastel Oermingen :
  - Titulaire : M. ECKLE Michel et Mme REEB Anne
- Comme délégués auprès du CNAS
  - Mlle REEB Anne pour les élus
  - M. HENNARD Didier pour les agents
- Comme délégué auprès du Syndicat d'Initiative de l'Alsace Bossue
  - Mme MAGER Françoise
- Comme délégués auprès du Syndicat Mixte A.GE.D.I
  - M. ECKLE Michel
- Comme délégué auprès de l'Association « Les chalets découverte »
  - Mme MAGER Françoise
- Comme correspondant défense :
  - M. GLATH Gabriel
- Comme correspondant auprès de la prévention routière :
  - Mme BREY Chantal

### **3) COMMISSION APPEL OFFRES**

Le Conseil Municipal, étant rappelé que le Maire préside la commission d'appel d'offres et conformément à l'article 279 du code des marchés publics.

Après avoir procédé à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Désigne, selon les résultats des votes intervenus :

- M. KRAFFT Louis
- M. NUSS Nicolas
- Mme KUFFLER Sylvie

comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

- M. ECKLE Michel
- Mme PHILIPPE Carole
- Mme FREYERMUTH Muriel

comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

#### **4) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **A fixé** à 8 le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS, dont :
  - 4 sont élus, en son sein, par le Conseil Municipal
  - 4 sont nommés par le Maire
- **A procédé** à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
  - Mme BREY Chantal
  - Mme REEB Anne
  - Mme DUVAL Marie-France
  - M. EVA Gilbert

ont été élus pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S de Keskastel.

#### **5) INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe**, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> avril, le montant des indemnités de fonctions du maire comme suit :

<b>ELU</b>	<b>INDEMNITE BRUTE</b>
M. Gabriel GLATH	39 % de l'indice brut 1015

M. le Maire s'est retiré durant le vote.

- **Fixe**, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> avril, le montant des indemnités de fonctions des adjoints comme suit :

<b>ELUS</b>	<b>INDEMNITE BRUTE</b>
M. Michel ECKLE, 1 <sup>er</sup> Adjoint	11 % de l'indice brut 1015
Mme. Carole PHILIPPE 2 <sup>ème</sup> Adjoint	11 % de l'indice brut 1015
M. Gilbert EVA 3 <sup>ème</sup> Adjoint	11 % de l'indice brut 1015
Mme. Marie-France DUVAL 4 <sup>ème</sup> Adjoint	11 % de l'indice brut 1015
Mme. Françoise MAGER 5 <sup>ème</sup> Adjoint	11 % de l'indice brut 1015

M.M les Adjoints se sont retirés durant le vote.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif.

#### **6) DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales concernant les secteurs dont le Maire peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour :

- 1) Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3) Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 4) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 5) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 6) Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.
- 7) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 8) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
- 9) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- 10) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal soit, 3 000 € par sinistre.
- 11) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 250 000 €.
- 12) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## **7) INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 11 avril 2008 il avait été décidé d'octroyer, au receveur municipal, l'indemnité de conseil pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
- Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Décide :**

- **de demander** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- **d'accorder** l'indemnité de conseil pour la durée du mandat.
- **que** cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. MATHIS François Receveur municipal.

## **8) LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

En vertu des dispositions de l'article 1650-1 du code général des impôts, le Conseil Municipal établit comme suit la liste des personnes susceptibles de remplir les fonctions de membres de la commission communales des impôts directs.

### **TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES**

#### **Titulaires**

M. BAUER Pierrot, exploitant agricole  
M. BACH Gerdi, contremaître d'exploitation

#### **Suppléants**

M. LEMIUS Frédéric, exploitant agricole  
M. NUFFER Eric, exploitant agricole

### **TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES**

#### **Titulaires**

M. BACH Claude, agent sécurité  
M. DRUAR Nicolas, secrétaire administratif

#### **Suppléants**

M. MAGER Rodolphe, retraité  
M. NUSS Nicolas, commercial

### **TAXE D'HABITATION**

#### **Titulaires**

M. BAEHR Freddy, retraité  
M. SINGER Roger, artisan électricien  
M. SCHEIDHAUER Christian, cadre de production

#### **Suppléants**

M. HERTZOG Jean-Marie, retraité  
M. DAM Raymond, retraité  
M. HENNARD Gilbert, technicien

### **TAXE PROFESSIONNELLE**

#### **Titulaires**

M. NUSS Gaétan, boucher  
M. JUNG Christine, artisan boulanger  
M. GILGERT Armand, chef d'entreprise

#### **Suppléants**

M. BACH Grégory, artisan couvreur  
M. SCHMITT Laurent, chef d'entreprise  
GUTHMULLER Thierry, débardeur

### **REPRESENTANTS DOMICILES HORS DE LA COMMUNE**

#### **Titulaires**

M. DEHOUT Mathieu  
15 rue des Vergers  
67260 SCHOPPERTEN

#### **Suppléants**

M. BURGUN Dominique  
8 b rue des Jardins  
67260 SARRE-UNION

### **REPRESENTANTS DES PROPRIETAIRES DE BOIS ET FORETS**

#### **Titulaires**

M. DIDIOT Jean  
Maire de Sarralbe

#### **Suppléants**

M. SCHMITT Jean-Paul  
Adjoint au Maire de Sarralbe